



# INFORMATIONS PRATIQUES 2018-2019 (à conserver)

Ecole d'enseignement catholique de Loire Atlantique, sous contrat d'association avec l'Education Nationale.

**Semaine de 4 jours :** lundi, mardi, jeudi et vendredi

**Horaires des classes :**

- **Maternelle :** 8h45 -11h45 / 13h35 – 16h35
- **Primaire :** 8h30 – 11h45 / 13h35-16h35

**Surveillance de la cour :**

- **Maternelle :** 8h30 - 8h45 / 13h20 - 13h35 / 16h35 - 16h50
- **Primaire :** 8h15 - 8h30 / 13h20 - 13h35 / 16h35 - 16h50

**Accueil- garderie (tel : 07-83-14-88-07) :** lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- 7 h 30 à 8 h 15 (primaire) ou 8h30 (maternelle) le matin
- 16 h 35 à 19 h 00 le soir

**Aide aux devoirs**

- Les élèves de CP et CE1 sont pris en charge de 16h50 à 17h30 puis rejoignent la garderie.
- Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont pris en charge de 16h50 à 18h00 puis rejoignent la garderie.

**Entrée et sortie des enfants :**

Tous les enfants sont remis à un adulte responsable au portail. A partir du CP, les enfants peuvent rentrer seuls chez eux s'ils sont munis d'une carte qu'ils doivent présenter chaque jour à l'enseignante responsable de la surveillance.

**Communication :**

Les enseignantes sont à votre disposition pour un bon suivi de votre enfant; venez les voir régulièrement, elles sont prêtes à vous accueillir. Des rencontres, même brèves, sont importantes pour faire le point et échanger.

**Absence d'un élève :**

Toute absence doit être signalée le jour même par oral, puis confirmée par écrit via les bulletins d'absences. Toute absence supérieure à quatre demi-journées par mois doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale, via la directrice de l'école

**Regroupement d'adaptation :**

Au cours de sa scolarité, un élève peut être amené à rencontrer des difficultés d'apprentissage et d'adaptation. Une prise en charge s'effectue après un travail de concertation entre l'enseignant de la classe et l'enseignante spécialisée et après accord des parents. L'aide est apportée sur le temps scolaire dans l'école, par petits groupes de 3 ou 4 enfants, deux fois par semaine.

### **Aide personnalisée :**

Des temps de soutien sont assurés par les enseignantes. L'objectif est d'aider les élèves qui ont des besoins particuliers à réaliser leurs apprentissages par des temps de travail personnalisés.

### **Assurance scolaire :**

Les enfants sont assurés par nos soins. En cas d'accident, fournir immédiatement un certificat médical. Les coordonnées de l'assureur se trouvent sur la plaquette Aviva.

**Restauration scolaire :** Accueil à la cantine municipale avec un self à partir du CP

### **Calendrier scolaire :**

#### **Reprise des cours : lundi 3 septembre**

↳ TOUSSAINT du 19 octobre 2018 après la classe au 4 novembre 2018

↳ NOËL du 21 décembre 2018 après la classe au 6 janvier 2019

↳ HIVER du 8 février 2019 après la classe au 24 février 2019

↳ PRINTEMPS du 5 avril 2019 après la classe au 22 avril 2019

↳ ETE le 5 juillet 2019 après la classe



**Site internet :** [www.saintandredeseaux-nd.fr](http://www.saintandredeseaux-nd.fr)

De nombreuses informations sont diffusées par ce site : vie de l'école et vie des classes, projets, menus de la cantine... Consultez-le régulièrement.